



## AGRILOCAL 18 et CHORUS PRO

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2020**, toutes les entreprises de moins de 20 salariés sont **OBLIGÉES** d'utiliser un **logiciel de dématérialisation pour les factures (API) comme Chorus Pro**.

*La loi du 3 janvier 2014 et l'ordonnance 2014-697 du 26 juin 2014 imposent la dématérialisation des factures à tous les fournisseurs de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics. L'entrée en vigueur progressive de cette réglementation a débuté le 1er janvier 2017, pour les plus grandes entreprises et se généralisera en janvier 2020, aux micros entreprises.*

Les acheteurs qui sont inscrits sur la plateforme Agrilocal18 étant tous des acheteurs publics ils ont tous comme API : Chorus Pro.

**Aussi, il est désormais nécessaire que chaque fournisseur sur Agrilocal18 ait un compte Chorus Pro.**

*Chorus Pro est la solution mutualisée de facturation électronique qui a été mise en place pour tous les fournisseurs de la sphère publique afin de répondre aux obligations fixées par l'ordonnance du 26 juin 2014. Elle prévoit une dématérialisation des factures.*

**Pour s'inscrire sur Chorus Pro, il faut vous créer un espace personnel avec**

- un login
- un mot de passe et
- votre numéro de SIRET

Adresse du site pour s'inscrire :

<https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1>

(conf. Page suivante)

## BIENVENUE SUR LE PORTAIL CHORUS PRO

Si vous êtes une entreprise fournisseur de biens ou de services d'une entité publique française, un prestataire de justice ou un exploitant agricole demandant le remboursement de la TIC/TICGN, vous pouvez adresser vos demandes de paiement, à l'aide du portail Chorus Pro, sous forme électronique plutôt que papier.

Le portail Chorus Pro vous offre les fonctionnalités suivantes :

- **Adresser vos demandes de paiement dématérialisées** à vos clients publics (par saisie manuelle ou dépôt de PDF/xml) ;
- **Suivre l'avancement du traitement** de vos demandes de paiement dématérialisées.

## VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

Adresse électronique de connexion :

Mot de passe :

Se connecter



[Mot de passe oublié ?](#)

## VOUS ÊTES NOUVEAU SUR CHORUS PRO ?

Adresse électronique de connexion \* :

Numéro de SIRET \* :

Valider

[Je n'ai pas de numéro de SIRET](#)

## ACTUALITÉS

### [Information] - Modalités de contact du support Chorus Pro

Date de publication : 14/03/2019

Bonjour,

Pour obtenir de l'assistance dans l'utilisation de Chorus Pro, vous avez 3 possibilités :

1. **Le Livechat** permet de communiquer directement avec un technicien en passant par ClaudIA disponible sur l'accueil du portail Chorus Pro (bouton « Besoin d'aide ? Posez une question ») et en lui demandant une mise en relation avec un conseiller. (Disponible de 8h30 à 18h30 les jours ouvrés)

2. **Utiliser l'assistante virtuelle « ClaudIA »** disponible sur l'accueil du portail Chorus Pro (bouton « Besoin d'aide ? Posez une question »).

3. **Saisir une sollicitation :**

- a. En mode connecté : **Saisir une sollicitation** (via l'espace « Sollicitations émises ») si vous êtes identifiés sur le portail Chorus Pro

- b. En mode déconnecté : cliquez sur « Nous contacter » en bas de page d'accueil du portail Chorus Pro

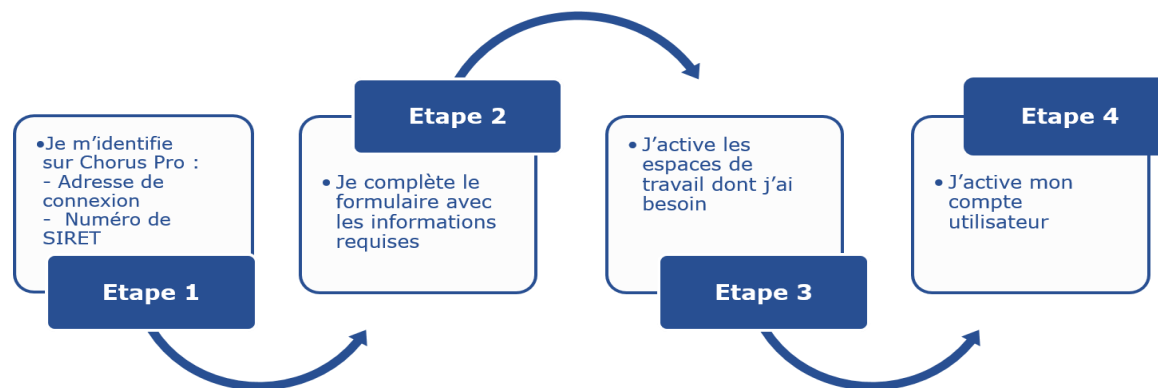
Communication du scénario 5 en mode non connecté 18072019

## ACCÉDER AU SERVICE DUME

Accéder au service DUME

## RECHERCHER UNE STRUCTURE PUBLIQUE

Rechercher structure publique



**Si vous avez des difficultés pour vous inscrire ou besoin d'être accompagné dans cette démarche:**

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/premiers-pas-sur-chorus-pro-pour-les-emetteurs-de-factures/>



**La liaison entre Agrilocal et Chorus Pro ne sera effective qu'à compter du mois d'avril 2020. Le guide sur Chorus Pro sera disponible et téléchargeable à ce moment-là sur le site Agrilocal18 (onglet fournisseurs).**

**À cette même date, une nouvelle modification informatique sera effective sur la plateforme : une nouvelle case à cocher dans votre profil fournisseur indiquant si vous utilisez ou non Chorus Pro.**

**Sur Agrilocal18 : Une fois votre compte Chorus Pro créé, vous devrez déposer votre facture au format pdf en indiquant le SIRET de l'acheteur et le numéro d'engagement de la commande.**

**Isabelle GAUDRY**

Chef de Projet Restauration Collective et Circuits Courts  
1 place Marcel Plaisant – CS n° 30322 - 18023 BOURGES CEDEX  
Tél. : 02 48 27 80 79 – 06 87 30 65 97

[isabelle.gaudry@departement18.fr](mailto:isabelle.gaudry@departement18.fr) - [www.departement18.fr](http://www.departement18.fr)